

Comité d'examen indépendant des Fonds IG Gestion de patrimoine
Message du président du comité d'examen indépendant des Fonds IG Gestion de patrimoine

Madame,
Monsieur,

Au nom des membres du comité d'examen indépendant (CEI), je suis heureux de présenter le rapport annuel 2026 à l'intention des porteurs et porteuses de titres des Fonds IG Gestion de patrimoine.

Ce rapport décrit le CEI et ses activités au cours de l'exercice allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026. Au cours de la dernière année, un certain nombre de points importants ont été soumis à l'examen des membres du CEI afin qu'ils puissent formuler des recommandations et les approuver. Ces points sont expliqués de façon détaillée dans les pages qui suivent.

Les membres du CEI, dont la liste figure dans le rapport, possèdent une vaste expérience professionnelle pour l'exercice de leurs fonctions.

Alors qu'ils présentent ce rapport annuel aux porteurs et porteuses de titres, les membres du CEI aimeraient souligner l'importante contribution du gestionnaire et de ses représentants au bon fonctionnement des activités courantes du CEI. Nous avons plus précisément apprécié les renseignements complets et détaillés qu'ils nous ont fournis, la compétence des cadres supérieur(e)s et leur empressement à répondre à nos demandes d'information et à donner suite à nos recommandations.

Cordialement,

« *Kelvin Shepherd* »

Président du comité d'examen indépendant des Fonds IG Gestion de patrimoine

Le 26 juin 2026

Rapport annuel 2026 à l'intention des porteurs et porteuses de titres des Fonds IG Gestion de patrimoine

Aux porteurs et porteuses de titres,

Le comité d'examen indépendant (le « CEI ») des fonds communs de placement d'IG Gestion de patrimoine¹ (collectivement, les « Fonds » et individuellement, un « Fonds ») est régi par les dispositions de la Norme canadienne (NC) 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (« NC 81-107 »). Les Fonds sont gérés par la Société de gestion d'investissement I.G. Ltée (la « SGIIG » ou le « gestionnaire »). La SGIIG est aussi le conseiller en valeurs de certains des Fonds, comme il est indiqué dans les prospectus des Fonds. Selon la NC 81-107, le CEI a pour mandat d'examiner les situations de conflit d'intérêts potentiel qui lui sont soumises par la SGIIG à l'égard des Fonds, et de formuler des recommandations ou de donner son approbation, selon la nature de la situation. Une « situation de conflit d'intérêts potentiel » est une situation où une personne raisonnable considérerait que la SGIIG, ou une entité liée à la SGIIG, a un intérêt qui pourrait entrer en conflit avec la capacité de celle-ci d'agir de bonne foi dans l'intérêt des Fonds. Dans chaque cas où une situation de conflit d'intérêts potentiel est relevée et soumise à son examen, le CEI doit déterminer si la mesure proposée par la SGIIG produirait un résultat juste et raisonnable pour les Fonds. Au moins une fois par année, le CEI revoit aussi l'efficacité et l'adéquation des politiques de la SGIIG qui ont trait aux Fonds et fait lui-même l'évaluation de son indépendance, de son efficacité et de sa rémunération.

Membres du comité d'examen indépendant

La totalité des membres du CEI sont indépendant(e)s du gestionnaire. Chaque membre est un(e) dirigeant(e) d'expérience ayant les compétences nécessaires pour exercer ses fonctions.

<i>Nom et lieu de résidence</i>	<i>Date de nomination</i>	<i>Date de renomination</i>	<i>Date d'expiration du mandat</i>
Kelvin Shepherd (président) Winnipeg (Manitoba)	18 juillet 2019	21 mai 2025	31 juillet 2026
Louis-Daniel Gauvin Ville de Mont-Royal (Québec)	19 avril 2018	30 avril 2024	30 avril 2025
Wendy Rudd Guelph (Ontario)	14 septembre 2021	14 septembre 2024	13 septembre 2027
Lee Bennett Toronto (Ontario)	15 septembre 2022	21 mai 2025	14 septembre 2028

¹ Reportez-vous à l'annexe A pour consulter la liste des fonds communs de placement IG Gestion de patrimoine, qui comprennent les fiducies de fonds commun de placement IG Gestion de patrimoine, les fonds offerts dans le cadre du programme de gestion de l'actif Profil^{MC}, et les Fonds IG Gestion de patrimoine non destinés aux épargnants, tous ces fonds ayant pour fiduciaire la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

Indépendance des membres du CEI

À la date du présent rapport, les membres du CEI ne détenaient pas, au total, en propriété véritable, directement ou indirectement, i) plus de 10 % des parts ou des actions des séries ou catégories de chaque fonds; ii) plus de 0,01 % des actions avec droit de vote ou des titres de participation du gestionnaire ou; iii) plus de 0,01 % des actions avec droit de vote d'une personne ou d'une entreprise fournissant des services aux Fonds ou au gestionnaire.

À la date du présent rapport, aucun des membres du CEI ne siège à un comité d'examen indépendant de fonds communs de placement autres que ceux des Fonds ni n'entretient de relation qui permettrait de douter de son indépendance.

Rémunération et indemnités

Pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, la rémunération globale versée par les Fonds aux membres du CEI s'est établie à 250 516,67 \$. Cette somme est répartie proportionnellement parmi chacune des séries des Fonds, en fonction de l'actif net moyen pour la période visée, que le gestionnaire estime juste et équitable pour les Fonds. En date du présent rapport, chaque membre du CEI reçoit une rémunération annuelle de 50 000 \$ (60 000 \$ pour le président) et chaque membre reçoit des honoraires supplémentaires pour chacune des assemblées auxquelles il participe, ainsi que le remboursement de frais raisonnables qu'il doit engager dans l'exécution de ses tâches. Aucun montant n'a été versé aux membres du CEI à titre d'indemnité au cours de la période.

Une fois par année, les membres du CEI fixent leur propre rémunération en tenant compte des recommandations du gestionnaire et des facteurs suivants :

1. l'intérêt des Fonds et des porteurs et porteuses de titres;
2. les pratiques exemplaires du secteur;
3. le nombre, la nature et la complexité des Fonds; et
4. la nature et l'importance de la charge de travail de chacun et chacune des membres du CEI, notamment le temps qu'ils et elles sont censé(e)s consacrer à leurs fonctions.

Mandat

Le mandat du CEI est d'analyser les situations de conflit d'intérêts potentiel qui lui sont soumises par le gestionnaire ainsi que de donner des conseils impartiaux et de formuler des recommandations ou de donner son approbation, selon la nature du conflit d'intérêts, après avoir déterminé si la démarche proposée allait ou non produire un résultat juste et raisonnable pour les Fonds ou pour un fonds en particulier, selon le cas. Par exemple, le CEI :

- examine les situations de conflit d'intérêts potentiel que lui soumet le gestionnaire à des fins de recommandation ou d'approbation;
- communique au gestionnaire des instructions permanentes afin qu'il adopte un certain nombre de mesures continues à l'égard de certains types de conflits d'intérêts qui sont susceptibles de se produire régulièrement (pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Instructions permanentes », ci-après);

- approuve certaines ententes et opérations concernant le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, en vertu de la dispense accordée par les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières; et
- examine toute autre question qui lui est soumise conformément à la NC 81-107.

Le CEI remplit son mandat en ayant pleinement conscience de son obligation de déclarer à l'organisme de réglementation des valeurs mobilières compétent toute situation où le gestionnaire aurait agi à l'égard d'une situation de conflit d'intérêts potentiel d'une manière non conforme à la législation sur les valeurs mobilières ou sans respecter une condition imposée par le CEI dans sa recommandation ou son approbation.

Sommaire des situations de conflit d'intérêts potentiel

Conformément à la NC 81-107, le CEI a le devoir de faire des recommandations précises ou de donner des approbations relativement aux situations de conflit d'intérêts potentiel qui lui ont été soumises par le gestionnaire. En pareil cas, après examen du plan d'action proposé par le gestionnaire, le CEI a le devoir de vérifier si les opérations proposées produiraient un résultat juste et raisonnable pour le ou les fonds visés.

Approbatons particulières

Pour la période allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, le gestionnaire s'est fondé sur l'approbation du CEI pour aller de l'avant avec les propositions suivantes :

- **Placement proposé.** Le 20 août 2025, le gestionnaire a proposé, par l'intermédiaire du Fonds privé d'actions américaines Profil, d'investir dans le fonds Rockefeller Private Equity Select Opportunities (le « **Fonds Rockefeller** »). Le gestionnaire a soumis le placement proposé au CEI parce que i) une société affiliée au gestionnaire détient une participation substantielle dans Rockefeller Capital Management. Après avoir examiné les renseignements fournis par le gestionnaire, le CEI a approuvé la proposition.
- **Nouvelle instruction permanente proposée.** Le 18 septembre 2025, le gestionnaire a proposé, et le CEI a approuvé, une nouvelle instruction permanente concernant les investissements des Fonds IG dans des véhicules de placement en actifs privés gérés par des sociétés liées, conformément à la politique sur les placements dans des fonds privés de parties liées. L'instruction permanente autorise les investissements futurs au titre d'une autorisation continue, à condition que le gestionnaire respecte la politique et fasse rapport au CEI dans les délais fixés par la NC 81-107 chaque fois qu'il se prévaut de cette autorisation, sur une base annuelle en conformité avec la politique, et lors de chaque réunion ordinaire du CEI en cas d'exceptions importantes. L'instruction permanente reste en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée par le CEI.

► **Fusions de fonds proposées.** Le 19 février 2026, le gestionnaire a proposé :

- a) la fusion du Fonds de marchés émergents IG JPMorgan avec le Fonds de marchés émergents IG JPMorgan II;
- b) la fusion du Fonds de petites capitalisations canadiennes IG Mackenzie II avec le Fonds de petites capitalisations canadiennes IG Mackenzie;
- c) la fusion du Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie II avec le Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie;
- d) la fusion du Fonds européen IG Mackenzie Ivy avec le Fonds d'actions européennes IG Mackenzie;
- e) la fusion du Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman avec le Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada; et
- f) la fusion du Portefeuille Pilier IG avec le Portefeuille fondamental IG – Revenu.

Après avoir examiné les renseignements fournis par le gestionnaire, le CEI a approuvé les fusions de fonds proposées.

Recommandations précises

Pour la période allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, les situations de conflit d'intérêts potentiel suivantes ont été soumises au CEI par le gestionnaire. Dans tous les cas, le CEI a recommandé d'aller de l'avant avec les opérations proposées, après avoir jugé qu'elle produirait un résultat juste et raisonnable pour les Fonds visés :

Fusions de fonds proposées. Le 19 février 2026, le gestionnaire a proposé :

- a) la fusion du Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman avec le Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie; et
- b) la fusion du Fonds d'obligations mondiales de base plus IG Mackenzie avec le Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu.

Après avoir examiné les renseignements fournis par le gestionnaire, le CEI a recommandé les fusions de fonds proposées, sous réserve de l'approbation des investisseurs.

Instructions permanentes

Le CEI a donné au gestionnaire des instructions permanentes qui obligent ce dernier à se conformer à ses politiques et procédures connexes relativement aux situations de conflit d'intérêts potentiel et à lui en faire rapport. Au moins une fois par année, le gestionnaire procède à un examen et à une évaluation de ces politiques et procédures et en fait rapport au CEI.

Approbations et instructions permanentes

Durant la période, le gestionnaire s'est appuyé sur les approbations et les instructions permanentes du CEI pour investir dans les titres d'émetteurs reliés aux fonds. À défaut d'une telle approbation du CEI, les Fonds n'auraient pas pu procéder à ces investissements. À titre explicatif, un émetteur relié à un fonds est un émetteur qui détient une quantité substantielle de titres du gestionnaire (plus de 20 % des titres avec droit de vote émis par le gestionnaire) ou un émetteur dans lequel un(e) porteur(se) important(e) de titres émis par le gestionnaire détient un intérêt substantiel (plus de 10 % des titres avec droit de vote émis par le gestionnaire), ou un émetteur dont un(e) administrateur(trice) ou un haut(e) dirigeant(e) est aussi un(e) administrateur(trice) ou un(e) haut(e) dirigeant(e) du gestionnaire de portefeuille ou d'une société affiliée à celui-ci.

L'instruction permanente à ce sujet exige du gestionnaire qu'il se conforme à la Politique relative au placement de titres d'un émetteur relié, fasse périodiquement rapport de son respect de celle-ci en joignant à ses rapports les attestations idoines de la part des gestionnaires de portefeuille concernés, et signale en temps opportun toute violation importante de la Politique ou exception à celle-ci.

Durant la période, le gestionnaire s'est appuyé sur les approbations et les instructions permanentes du CEI pour mener des opérations entre fonds (aussi appelées opérations croisées). Une opération entre fonds se produit quand un fonds achète des titres en portefeuille d'un autre fonds ou lui en vend. L'instruction permanente à ce sujet exige du gestionnaire qu'il se conforme à la politique applicable et signale en temps opportun toute violation importante de la politique ou exception à celle-ci.

Recommandations et instructions permanentes

À la suite des examens menés par le CEI au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, le gestionnaire s'est appuyé sur les recommandations favorables et les instructions permanentes du CEI pour ce qui est des situations de conflit d'intérêts potentiel régies par les politiques suivantes :

Politique	Description
Politique sur la répartition des frais	Cette politique régit la répartition des dépenses permises aux fonds communs de placement et vise à assurer le caractère juste et raisonnable de cette répartition.
Politique sur les opérations croisées	Cette politique assure la conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables aux opérations entre les fonds d'investissement et les autres comptes qu'elle régit.
Politique sur la comptabilité des gains et des pertes des fonds	Cette politique régit la correction des erreurs survenues dans le calcul du prix des parts ou actions d'un fonds, dans la gestion des opérations des investisseurs et investisseuses et dans la négociation des titres en portefeuille d'un fonds de placement.
Politique sur les transactions personnelles des initiés et initiées des fonds	Cette politique régit les opérations personnelles des particuliers qui ont accès à des renseignements d'initié(e) sur un fonds.

Politique	Description
Politique de placement des fonds de fonds	Cette politique régit les situations de conflits d'intérêts qui surviennent lorsque des fonds communs de placement gérés ou conseillés par la SGIIG ou par un membre de son groupe investissent dans d'autres fonds communs de placement également gérés ou conseillés par la SGIIG ou par un membre de son groupe.
Politique sur le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie	Cette politique a pour objectif de veiller à ce que le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie soit géré conformément à la Norme canadienne 81-102 – Fonds d'investissement et à l'ordonnance de dispense rendue le 26 mai 2009 par la Commission des valeurs mobilières du Manitoba et ses modifications, permettant au fonds d'acheter, de vendre et de détenir des biens immobiliers.
Code de conduite d'IGM	Cette politique régit les activités des employé(e)s et administrateurs(trices) du gestionnaire.
Politique sur les placements dans des titres adossés à des créances hypothécaires émis par la SGIIG	Cette politique a pour objectif d'assurer que tous les placements des Fonds IG Gestion de patrimoine dans des titres adossés à des créances hypothécaires émis par la SGIIG, conformément à la Loi nationale sur l'habitation, sont effectués de manière à gérer adéquatement tout conflit d'intérêts potentiel inhérent à ce type de placement et d'une manière conforme aux règlements applicables et à toute dispense.
Politique sur les placements dans des prêts hypothécaires émis par la SGIIG	Cette politique vise à assurer un traitement équitable dans la fourniture de prêts hypothécaires aux Fonds IG Gestion de patrimoine, entre les Fonds et les autres acquéreurs potentiels de prêts hypothécaires émis par la SGIIG, et à veiller à ce que les placements dans les prêts hypothécaires IG par les Fonds soient effectués conformément aux règlements applicables et à toute dispense.
Politique relative aux investissements dans des fonds négociés en bourse de parties liées	Cette politique régit les placements par un fonds d'investissement géré par IG (qu'il s'agisse d'un fonds commun de placement conventionnel ou d'un fonds négocié en bourse) dans un fonds négocié en bourse géré par IG.
Politique sur les placements dans des fonds privés de parties liées	En vertu de cette politique, tout investissement dans un fonds privé d'une partie liée effectué par un fonds d'investissement régi par la Norme canadienne 81-102 sur les fonds d'investissement doit être réalisé conformément aux lois sur les valeurs mobilières et aux dispenses qui en découlent, dans chaque cas de manière à gérer adéquatement les conflits d'intérêts potentiels inhérents à ces placements.

Politique	Description
Politique sur les placements dans les titres d'une société liée	Cette politique vise à s'assurer que les fonds d'investissement gérés par la SGIIG se conforment à la Norme canadienne 81-107 – Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement en ce qui a trait à l'achat, à la vente et à la détention des titres émis par une société liée.
Politique sur les transactions personnelles	Cette politique régit les opérations personnelles des particuliers qui ont accès ou accessoirement accès à des renseignements de première main sur le portefeuille des fonds.
Politique sur la divulgation de l'information sur les portefeuilles	Cette politique régit la communication d'information au sujet des placements d'un fonds.
Politique sur la surveillance des transactions à court terme	Cette politique régit la surveillance des activités potentiellement nuisibles d'investisseurs et d'investisseuses.
Politique sur la surveillance des sous-conseillers en valeurs	Cette politique régit la surveillance des gestionnaires de portefeuille externes des fonds.
Politique sur l'évaluation	Cette politique encadre les services d'évaluation de la valeur du portefeuille de placements d'un fonds.

Des exemplaires gratuits du présent rapport peuvent être obtenus en envoyant un courriel à IG Gestion de patrimoine, à l'adresse contact-f@investorsgroup.com (pour le service en français) ou contact-e@investorsgroup.com (pour le service en anglais), ou en composant le 1-800-661-4578 (au Québec seulement) ou le 1-888-746-6344 (ailleurs au Canada), ou en allant sur le site www.ig.ca ou www.sedar.com.

Cordialement,

Kelvin Shepherd, président
Lee Bennett
Wendy Rudd

Le comité d'examen indépendant des Fonds IG Gestion de patrimoine

Le 26 juin 2026

Annexe A – Fonds communs de placement IG Gestion de patrimoine

Fonds communs de placement IG Gestion de patrimoine visés par le présent rapport :

LISTE DES FONDS – AU 31 MARS 2026

FIDUCIES D'INVESTISSEMENT À PARTICIPATION UNITAIRE

Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman
Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman
Fonds canadien petite capitalisation IG Beutel Goodman
Fonds d'actions internationales IG BlackRock
Portefeuille Action climat IG – Actions mondiales
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial d'actions
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial à revenu fixe
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial neutre
Portefeuille fondamental IG – Équilibré
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance
Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu
Portefeuille fondamental IG – Croissance
Portefeuille fondamental IG – Revenu
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu
Portefeuille fondamental IG – Accent revenu
Portefeuille fondamental IG – Revenu plus
Portefeuille Pilier IG
Fonds d'actions canadiennes IG FI
Fonds d'actions canadiennes IG Franklin ClearBridge
Portefeuille Nouveaux diplômés IG
Portefeuille de croissance IG – Équilibré canadien (*auparavant*
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré canadien neutre)
Portefeuille de croissance IG – Actions canadiennes (*auparavant*
Portefeuille à croissance gérée IG – Actions principalement
canadiennes)
Portefeuille de croissance IG – Équilibré mondial (*auparavant*
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial neutre)
Portefeuille de croissance IG – Actions mondiales (*auparavant*
Portefeuille à croissance gérée IG – Actions mondiales)
Portefeuille de croissance IG – Équilibré mondial d'actions
(*auparavant* Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré
mondial d'actions)
Portefeuille de revenu IG – Croissance (*auparavant* Portefeuille
à versements gérés et de croissance IG)
Portefeuille de revenu IG – Croissance Plus (*auparavant*
Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG)
Portefeuille de revenu IG (*auparavant* Portefeuille à versements
gérés IG)
Fonds de marchés émergents IG JPMorgan
Fonds de marchés émergents IG JPMorgan II
Portefeuille à faible volatilité IG – Équilibré (*auparavant*
Portefeuille équilibré à risque géré IG)
Portefeuille à faible volatilité IG – Croissance (*auparavant*
Portefeuille accent croissance à risque géré IG)
Portefeuille à faible volatilité IG – Équilibré Revenu (*auparavant*
Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG)
Portefeuille à faible volatilité IG – Accent revenu (*auparavant*
Portefeuille accent revenu à risque géré IG)
Fonds ISR IG Mackenzie Betterworld
Fonds canadien d'obligations IG Mackenzie
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie
Fonds de dividendes canadiens IG Mackenzie
Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie
Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie
Fonds de petites capitalisations canadiennes IG Mackenzie
Fonds de petites capitalisations canadiennes IG Mackenzie II
Fonds de dividendes IG Mackenzie
Fonds d'actions européennes IG Mackenzie
Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG
Mackenzie
Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie
Fonds mondial Produits de consommation IG Mackenzie
Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie
Fonds mondial Services financiers IG Mackenzie
Fonds mondial IG Mackenzie
Fonds mondial IG Mackenzie II
Fonds mondial Soins de santé IG Mackenzie
Fonds mondial Infrastructure IG Mackenzie
Fonds mondial Métaux précieux IG Mackenzie
Fonds mondial de ressources IG Mackenzie
Fonds mondial de ressources IG Mackenzie II
Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie
Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie II
Fonds d'obligations mondiales de base plus IG Mackenzie
(*auparavant* Fonds d'obligations tactique mondial IG
Mackenzie)
Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie
Fonds européen IG Mackenzie Ivy
Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie
Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada
Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie
Fonds international Pacifique IG Mackenzie
Fonds international Pacifique IG Mackenzie II
Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie
Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie
Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie
Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre
Fonds d'actions américaines IG Mackenzie
Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie II
Fonds à revenu stratégique IG Manuvie
Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines IG Mackenzie
Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO
Fonds de croissance É.-U. IG Putnam
Fonds américain à revenu élevé IG Putnam
Fonds d'actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price
Portefeuille d'épargne-études Cible 2030 IG
Portefeuille d'épargne-études Cible 2035 IG
Portefeuille d'épargne-études Cible 2040 IG
Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre

FONDS PROFIL^{MC}

Fonds privé de répartition active Profil I
Fonds privé de répartition active Profil II
Fonds privé de répartition active Profil III
Fonds privé de répartition active Profil IV
Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil
Fonds privé d'actions canadiennes Profil
Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien à revenu fixe
Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien neutre
Fonds privé de marchés émergents Profil
Si vous avez des questions sur la gestion des comptes et des clients, écrivez aux boîtes courriel suivantes
Fonds privé de titres à revenu fixe Profil
Fonds privé d'actions internationales Profil
Fonds privé à faible volatilité Profil
Fonds privé d'actions américaines Profil
Portefeuille d'actions mondiales Profil
Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil
Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil
Portefeuille équilibré mondial neutre Profil
Fonds privé de placements alternatifs Profil

FONDS NON OFFERTS AU DÉTAIL

Fonds en gestion commune d'actions américaines petite capitalisation Aristotle – IG
Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG I
Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG II
Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG III
Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG IV
Fonds en gestion commune d'actions internationales BlackRock – IG
Fonds d'actions internationales à faible volatilité BlackRock – IG Mandat privé
Fonds en gestion commune d'actions canadiennes Fidelity – IG
Fonds en gestion commune de marchés émergents JPMorgan – IG II
Fonds en gestion commune d'obligations canadiennes Mackenzie – IG
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Mackenzie – IG Mandat privé
Fonds de revenu d'actions canadiennes Mackenzie – IG Mandat privé
Fonds en gestion commune d'actions canadiennes Mackenzie – IG
Fonds d'actions Mackenzie – IG
Fonds d'obligations mondiales Mackenzie – IG Mandat privé
Fonds de revenu Mackenzie – IG
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité Mackenzie – IG Mandat privé
Fonds en gestion commune d'actions à faible volatilité de marchés émergents Mackenzie – IG
Fonds en gestion commune d'actions américaines à faible volatilité Mackenzie – IG
Fonds en gestion commune d'actions américaines Mackenzie – IG
Fonds en gestion commune d'obligations mondiales PIMCO – IG
Fonds en gestion commune à revenu élevé Putnam – IG
Fonds Leaders de la durabilité Putnam – IG Mandat privé
Fonds de solutions climatiques Rockefeller – IG Mandat privé
Fonds d'impact mondial T. Rowe Price – IG Mandat privé
Fonds en gestion commune d'actions américaines T. Rowe Price – IG
Fonds de couverture d'actions mondiales Wellington – IG Mandat privé
Fonds de croissance É.-U. Putnam – IG Mandat privé